

Bureau d'Architecture
M.&J-M. Jaspers – J. Eyers & Partners
Rue Haute, 139
1000 BRUXELLES

V/Réf : /
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1791/s.429
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Emile Jacqmain, 127-135 / rues de Malines et Saint-Pierre.
Démolition d'immeubles de bureaux existants et construction d'un nouveau bloc pour
l'aménagement d'un complexe de commerces, bureaux et logements. Etude historique.

En réponse à votre lettre du 7 février 2008 sous référence, réceptionnée le 11 février, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 20 février 2008, concernant l'objet susmentionné.

Les documents soumis à l'examen de la CRMS consistent en une étude historique et un petit reportage photographique concernant les 9 bâtiments visés par le projet de réaménagement partiel et de démolition des anciens locaux de différents organes de presse (*De Standaard, Pourquoi Pas, Laatste Nieuws, La Dernière Heure, La Libre Belgique*) situés sur le boulevard Emile Jacqmain et les rues de Malines et Saint-Pierre.

Le projet en question a été examiné à deux reprises par la CRMS (séances des 03/11/2004 et 03/10/2007). L'étude historique et le reportage photographique présentés aujourd'hui répondent à une demande formulée par la CRMS, dans ses précédents avis, de voir les bâtiments concernés davantage documentés sur leur état de conservation, leur évolution architecturale et leur intérêt patrimonial.

L'étude atteste de l'intervention d'architectes d'importance, tant au moment de la construction (tels que J. Desmedt au n°121, H. De Betz au n°123) que de la transformation de ces bâtiments (Pierre Verbruggen pour l'importante campagne de transformations du complexe en 1937-38 et la construction du n°5 de la rue de Malines). Elle montre également que ce tronçon du boulevard a connu un passé prestigieux avant que son épanouissement ne soit hypothéqué par l'aménagement provisoire du viaduc de la petite ceinture. La Commission constate cependant que si cette mutation du quartier et les transformations successives des bureaux ont occasionné certaines pertes et dégâts aux différents bâtiments, ceux-ci sont loin de s'être vidés de leurs qualités architecturales et de leur intérêt patrimonial. Elle juge au contraire que l'étude confirme leur intérêt. Elle estime également que l'argument selon lequel l'échelle du boulevard a été modifiée par de précédentes opérations de démolition/reconstruction d'envergure n'est pas acceptable pour justifier la démolition de la plupart des bâtiments visés par le projet ni à apporter, à ceux qui sont conservés, les transformations radicales prévues. La CRMS continue, au contraire, à prôner l'importance de conserver le complexe existant afin de maintenir un témoignage de la typologie et du gabarit originels du boulevard et de garantir aux n°121 à 127 (maisons néoclassiques et éclectique conservées par le projet) un environnement favorable à leur mise en valeur. Le maintien des bâtiments existants permettrait également au projet de s'inscrire dans les préoccupations de développement durable et d'économie d'énergie qui constituent aujourd'hui l'un des principaux défis du secteur de la construction.

En tout état de cause, les remarques formulées dans son dernier avis, relatives entre autres à la prise en compte insuffisante du patrimoine dans le projet ainsi que sur l'intégration insatisfaisante du nouveau bloc de bureaux dans le tissu urbain et le non-respect des règlements urbanistiques restent d'application.

La Commission estime, par conséquent, que le projet doit être complété et revu sur base des remarques formulées dans son avis précédent. Elle continue d'insister particulièrement sur la nécessité de conserver la totalité des immeubles situés à front du boulevard Jacquain, angle compris.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. François Timmermans
- Concertation de la Ville de Bruxelles : M. D. De Saeger